



PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SELLE-CRAONNAISE Séance n°2 du 23 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois février, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Joseph JUGÉ, Maire.

Présents : Joseph JUGÉ, Séverine DERVAL, Sylvie BELLANGER, Lionel MOAL, Chantal JOUFFLINEAU, Christian BLAISE, Guillaume BELOUARD, Mathieu FRÉMONT, Jacky LEPAGE, Olivier DERSOIR, Danièle GODET, Christophe BOIS, Samuel HOUILLLOT.

Excusés : Cédric RIVRON, Adrien JONCHERAY.

Secrétaire de séance : Jacky LEPAGE.

APPROBATION DU PV DU 26 JANVIER 2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte-rendu du conseil municipal du 20 décembre 2022.

I. VENTE PARCELLE A LA CUMA

Le 22 juillet 2021, le Conseil Municipal a voté la vente d'une parcelle communale à la Cuma Selloise. Pour la signature de l'acte, le notaire demande de reprendre une nouvelle délibération pour ajouter un point concernant la TVA.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident :

- **D'accepter la proposition** de la Cuma Selloise pour l'achat de la parcelle cadastrée ZM 25 d'une surface de 6 378 m², pour 1€ du mètre carré ;
- **De convenir** que tous les frais liés à cette vente (ex : notaire ou géomètre) seront à la charge de l'acheteur ;
- **De rappeler que le bien concerné par la vente dépend du domaine privé** de la commune et que l'opération envisagée ne relève donc pas de la TVA.
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou ses adjoints à signer** tous les actes administratifs et notariés, liés à cette vente.

II. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Vu la déclaration d'intention d'aliéner n° 2023-01 du 13 février 2023,

Vu l'approbation du Plan Local d'Urbanisme le 15 décembre 2016, modifié le 17 juin 2021 et le 21 avril 2022,

Vu l'instauration du droit de préemption urbain le 19 janvier 2017 sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser du PLU de La Selle-Craonnaise,

Vu la délibération n°2020-26 du 11 juin 2020, donnant délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire, pour l'exercice du droit de préemption pour les biens situés hors de la zone UA,

Etant donné que le bien est situé en zone UA,

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de :

- **RENONCER au droit de préemption** sur les parcelles situées rue des Etangs à La Selle-Craonnaise et cadastrées H 34 et 42 et ZL 40 et 44, d'une superficie totale de 380 m² ;
- **DONNER pouvoir à Monsieur le Maire** ou ses adjoints de signer tous les actes, pièces ou documents s'y rapportant.

III. COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2022

a) Budget Principal 2022

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Compte Administratif du budget principal de la commune qui est conforme au Compte de Gestion de la Trésorerie. Il se synthétise ainsi :

DEPENSES INVESTISSEMENT	MONTANT	DEPENSES FONCTIONNEMENT	MONTANT
Report solde N-1	0 €	Charges générales	217 258,74 €
Emprunts : rembst capital	123 111,19 €	Charges personnel	250 752,03 €
Dépenses investissements	1 007 456,60 €	Autres charges de gestion	62 903,53 €
		Intérêts d'emprunts	17 568,27 €
Ecritures d'ordre	40 224,67 €	Ecritures d'ordre	115 922,86 €
Total Dépenses Investissement	1 170 792,46 €	Total Dépenses Fonctionnement	664 405,43 €
RECETTES INVESTISSEMENT	MONTANT	RECETTES FONCTIONNEMENT	MONTANT
Excédents investissement n-1	443 970,15 €	Excédent fonctionnement n-1	158 340,93 €
Excédents fonct. N-1 capitalisés	319 851,23 €	Impôts et taxes	489 922,33 €
Subventions et autres	186 775,17 €	Dotations Etat	208 001,24 €
FCTVA 2020 et Taxe Aménagt	5 013,44 €	Loyers, produits des services	93 508,09 €
Amortissements	115 922,86 €	Autres produits	46 779,77 €
		Ecritures d'ordre	40 224,67 €
Total Recettes Investissement	1 071 532,85 €	Total Recettes Fonctionnement	1 036 777,03 €
Solde Investissement	-99 259,61 €	Solde Fonctionnement	372 371,60 €

Après que Monsieur le Maire se soit retiré, Mme Derval – Adjointe en charge des finances, est élue présidente de l'assemblée, et les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- De valider le compte de gestion 2022 du Service de Gestion Comptable
- De valider le compte administratif 2022 du budget principal de la commune
- De constater l'excédent de fonctionnement de 372 371,60 €
- De constater le déficit d'investissement de 99 259,61 €
- De rappeler le montant des Restes à Réaliser des dépenses de 114 742,30 €
- De rappeler le montant des Restes à Réaliser des recettes de 212 003,08 €
- **D'affecter les résultats 2022 au Budget Principal 2023, comme suit :**
 - ⇒ Reprise du déficit d'investissement 2022 de 99 259,61 € en dépense d'investissement 2023.
 - ⇒ Besoin de financement en investissement de 1 998,83 € par une partie de l'excédent de fonctionnement 2022
 - ⇒ Reprise du solde de l'excédent de fonctionnement 2022 de 370 372,77 € en recettes de fonctionnement 2023.

b) Compte de Gestion et Compte Administratif 2022 du budget annexe « Lotissement de la Talbottière2 »

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Compte Administratif de 2022 du budget du lotissement de la Talbottière2 qui est conforme au Compte de Gestion de la Trésorerie. Il se synthétise ainsi :

DEPENSES INVESTISSEMENT	MONTANT	DEPENSES FONCTIONNEMENT	MONTANT
3355 – Valeur du stock final	80 128,00 €	7133 – Valeur du stock initial	102 277,00 €
Total Dépenses Investissement	80 128,00 €	Total Dépenses Fonctionnement	102 277,00 €
RECETTES INVESTISSEMENT	MONTANT	RECETTES FONCTIONNEMENT	MONTANT
		7015 – Vente de terrains	33 550,74 €
3355 – Valeur du stock initial	102 277,00 €	7133 – Valeur du stock final	80 128,00 €
001 – Excédent invest. N-1	14 995,97 €	002 – Excédent fonct. N-1	3 576,44 €
		758 – Ajustement TVA	0,26 €
Total Recettes Investissement	117 272,97 €	Total Recettes Fonctionnement	117 255,44 €
Solde Investissement	+37 144,97 €	Solde Fonctionnement	+14 978,44 €

Après que Monsieur le Maire se soit retiré, Mme Derval – Adjointe en charge des finances, est élue présidente de l'assemblée, et les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- De valider le compte de gestion 2022 du lotissement de la Talbottière2, de la Trésorerie
- De valider le compte administratif 2022 du budget du lotissement de la Talbottière2
- D'affecter les résultats 2022 au Budget du Lotissement de la Talbottière2 de 2023, comme suit :
 - ⇒ Reprise de l'excédent d'investissement de 37 144,97 € en recettes d'investissement.
 - ⇒ Reprise de l'excédent de fonctionnement de 14 978,44 € en recettes de fonctionnement.

IV. SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS

La commission « Finances », réunie le 22 février 2022, a étudié les demandes de subvention reçues par les associations communales, intercommunales et nationales. Voici le récapitulatif de leur proposition :

DEMANDEUR	voté en 2022	MONTANTS 2023		
		Demandés par l'association	Proposés par la commission	Votés lors du conseil
<u>Commune</u>				
APE	500,00 €	500,00 €	500,00 €	
Club de l'Amitié	Pas de besoin	pas de demande	-	
Ecole publique	715,00 €	300,00 €	300,00 €	
Etang du Lavoir	250,00 €	250,00 €	250,00 €	
FC SOM 53	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	
MAS Saint-Amador		150,00 €	150,00 €	
Groupement protection cultures	200,00 €	pas de demande	-	
Gym Selloise	500,00 €	500,00 €	500,00 €	
Société de Pêche Niaffes/La Selle	100,00 €	100,00 €	100,00 €	
Tennis de table	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	
Tous en Selle	200,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	
			7 300,00 €	

Intercommunes

A.D.M.R. (subv CCPC)				
Batterie-Fanfare du Craonnais	200,00 €	200,00 €	0,00 €	
Comice Agricole et son comité	50,00 €	pas de demande	-	
Nulle part Ailleurs (subv CCPC)				
E.S.C TENNIS		Demande sans montant	0,00 €	
Secours catholique (CCPC)	50,00 €	Demande sans montant	50,00 €	
Secours populaire	-	Demande sans montant		
			50,00 €	

Autres

AFM Téléthon 53	-	Demande sans montant	0,00 €	
AFSEP – Sclérose en plaque	-	Demande sans montant	0,00 €	
APF – France Handicap	-	Demande sans montant	0,00 €	
AMF 53 (adhésion)	268,02 €	267,41 €	267,41 €	
CAUE 53 (adhésion)	100,00 €	100,00 €	100,00 €	
Chambre de métiers et de l'artisanat	50,00 €	Demande sans montant	50,00 €	
Fourrière Départementale	347,80 €	374,00 €	374,00 €	
GSCF pompiers humanitaires	0,00 €	Demande sans montant	0,00 €	
Ligue contre le cancer	0,00 €	Demande sans montant	0,00 €	
Maires ruraux Mayenne	110,00 €	110,00 €	110,00 €	
Polleniz 53	600,00 €	Pas de demande	300,00 €	
Réseau des collectivités mayennaises - Synergies	300,00 €	300,00 €	0,00 €	
UDAF 53	0,00 €	80 €	0,00 €	
			1 201,41 €	

8 551,41 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte de verser les subventions aux associations selon le tableau récapitulatif ci-dessus.

V. AVENANTS MARCHE ECOLE

Les travaux de construction de l'école arrivant à leur terme, des modifications ont dû être apportées afin de finaliser au plus juste les travaux.

a) Lot 6 – CHABRUN SAS

- Suppression de travaux pour 5 583,20 € : habillage des lanterneaux
- Ajout de travaux pour 8 955,22 € : fenêtre de vérité, télécommandes pour ouverture électrique fenêtres, stores intérieurs motorisé

⇒ **Total de plus-value de 3 372,02 € HT**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Autorise Mr le Maire ou ses adjoints à signer l'avenant au marché de construction de l'école, avec l'entreprise CHABRUN, pour 3 372,02 € HT supplémentaires.**

b) Lot 10 – PELÉ

- Diverses modifications pour **+6 468,99 € HT** : vitrophanie, additif mobilier, divers suppressions et ajouts.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Autorise Mr le Maire ou ses adjoints à signer l'avenant au marché de construction de l'école, avec l'entreprise PELÉ, pour 6 468,99 € HT supplémentaires.**

c) Lot 13 – ISOLEC

- Ajout de travaux divers pour **+ 1 490,00 €** : 2 prises supplémentaires avec câblages et protections, blocs de sécurité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Autorise Mr le Maire ou ses adjoints à signer l'avenant au marché de construction de l'école, avec l'entreprise ISOLEC, pour 1 490,00 € HT supplémentaires.**

VI. AGRANDISSEMENT DU COMPLEXE SPORTIF

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'agrandissement du complexe sportif, un marché public a été lancé sous la forme d'une procédure adaptée.

Cette consultation a été lancée le 31 octobre 2022 pour une remise des offres fixée au 16 décembre 2022 à 12h.

La consultation comprenait 9 lots :

- Lot 1 Désamiantage
- Lot 2 Maçonnerie
- Lot 3 Charpente Couverture Bardage
- Lot 4 Menuiseries extérieures
- Lot 5 Plafond
- Lot 6 Bardage intérieure
- Lot 7 Chape
- Lot 8 Revêtement de sol
- Lot 9 Electricité plomberie

Pour rappel, l'estimation du coût des travaux par le maître d'œuvre était de 200 000 € TTC, avec la maîtrise d'œuvre et les bureaux de contrôle.

Après avoir pris connaissance de l'analyse des offres, en fonction des critères d'attributions, à savoir le prix des prestations (60%), la valeur technique (30%) et l'engagement sur le planning (10%) et après avoir étudié le procès-verbal de choix des entreprises proposé par le maître d'œuvre, les entreprises les mieux-disantes sont les suivantes :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT HT	MONTANT TTC
Lot n° 01 – Désamiantage	PL DESAMIANPAGE DEMOLITION	9 828,08 €	11 793,70 €
Lot n° 02 – Maçonnerie	PREVOSTO	17 611,43 €	21 133,72 €
Lot n° 03 – Charpente, Couverture	RENAUD MICKAEL	53 341,37 €	64 009,64 €
Lot n° 04 – Menuiseries extérieures	MONNIER	6 452,86 €	7 743,43 €
Lot n° 05 – Plafond	MF2P	11 963,00 €	14 355,60 €
Lot n° 06 – Bardage intérieur	RENAUD MICKAEL	11 306,00 €	13 567,20 €
Lot n° 07 – Chape	BIENVENU	6 088,50 €	7 306,20 €
Lot n° 08 – Revêtement de sol	SAS FRETIGNE	9 169,27 €	11 003,12 €
Lot n° 09 – Electricité Plomberie	LENOIR	14 276,67 €	17 132,00 €
	TOTAL	140 037,18 €	168 044,61 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **Attribuer** les lots du marché pour l'agrandissement du complexe sportif aux entreprises mentionnées ci-dessus ;
- **Autoriser** Monsieur le Maire ou ses adjoints à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du projet.

VII. DEMANDE DE SUBVENTION A L'ANS

Point retiré de l'ordre du jour.

VIII. RAPPORT DES COMMISSIONS

➤ Commission Scolaire et Périscolaire

- Déménagement à la nouvelle école : bilan des 2 samedis.
 - Reste quelques meubles et accessoires à acheter.
 - MCT : fin d'installation du réseau internet et téléphonique le 23/02.
 - CONTY vient former les enseignantes aux vidéoprojecteurs le 07/03.
 - Le service technique a passé les 2 semaines des vacances scolaires à effectuer les divers petits travaux demandés par les enseignantes.
 - Marion Rouxel a envoyé un mail aux familles le 14/02 pour informer de l'organisation des arrivées et départs de l'école.
 - La commune a envoyé un mail ce jour pour information sur entrées de l'école et de la garderie.
- Déménagement de la garderie :
 - Par le personnel périscolaire et le service technique les 14, 15 et 17/02. Déménagement de l'alsh pas avant le 27/02.
- Autres :
 - Projet du champ à l'école : programme reçu.
 - Aide aux devoirs relancés avec un bénévole supplémentaire.
 - Prochain conseil d'école : le 7 mars

➤ Commission Affaires sociales

- Réunion du CCAS fixée au mardi 14/03 à 18h15.

➤ Commission Bâtiments :

- Nouvelle école :
 - Réunion de chantier le 20/02 : Pigeon a terminé ses travaux, les serrures des portes doivent être posées le 23/02. Pb réception sonnerie école sur tablette. Lettres du nom de l'école pas posées. Plantations des arbres ce vendredi.
- Parc du bourg : dalles posées, semence de la pelouse fin mars.
- Garage commerce : charpente posée. Semaine 8 (du 20 au 24 février) réalisation de la couverture, Semaine 9 (du 27 au 3 mars) Ouverture du pignon et réalisation du seuil (si possible le lundi). Semaine 10 (du 6 au 10 mars) Ouverture de la cloison placo et pose de la menuiserie du bar (si possible le lundi). Alimentation du volet du café et création du réseau du garage. Semaine 11 (du 13 au 17 mars) Réalisation des enduits.
- Cantine : travaux de faïence enclenchés pendant les vacances.

➤ **Commission Sport/Culture/ Animation et Communication**

- Commission animation/communication le 13/02 à 20h30 :
 - Rentrée scolaire du 27/02 : photo de remise des clés aux enseignantes.
 - Point sur les manifestations prévues en 2023 sur la commune.
 - Bulletin municipal distribué.
 - Organisation de l'inauguration de l'école en cours
 - Fête du village : organisation du feu d'artifice et apéritif.
 - Vœux du maire 2024 : demande en cours pour intervenant en animation.
 - Vidéo de présentation de la commune : à voir avec Argent de Poche

➤ **Commission Finances**

- Réunion de la commission le 22/02 pour étudier les demandes de subvention aux associations.

➤ **Commission Espaces verts/Environnement :**

- Commission le 14/02 : compte-rendu.
- City-parc : demande de subvention à l'ANS en cours Réunion le 01/03 à Denazé avec les autres communes ayant obtenu une aide de l'ANS.
- Intervention de l'Oury effectuée pour l'élagage des arbres communaux.
- Achat de la tondeuse : présentation d'une tondeuse par Lesieur le 15/02.
- Pour les autres travaux : intervention en cours de l'entreprise Houillot.

➤ **Commission Voiries/Urbanisme/... :**

- Plateau route de Renazé : diagnostic des réseaux existant demandé à la CCPC - contact pris avec Mr Vielle de l'entreprise Chazé, en charge des travaux – prélèvements amiante et HAP (obligatoires) demandés à Prolab.
- Quelques nouveaux panneaux sont à prévoir, notamment pour indiquer L'écoloise et la garderie.

➤ **Argent de Poche :**

- Réunion d'informations le 18/03. 12 jeunes inscrits.

IX. DIVERS

- ⇒ Prochain conseil municipal le 23/03/2023.

Fin de séance à 23h20

Joseph JUGÉ, Maire :

Jacky LEPAGE, Conseiller Municipal, Secrétaire de séance :